

## **Les mineurs isolés étrangers (MIE), ne doivent pas être expulsés de «La Maison», leur lieu d'accueil, d'hébergement et de soutien.**

La décision d'expulsion, « sans délai », a été prise le vendredi 14 septembre par le Tribunal d'Instance de Poitiers.

Le jeudi 20 septembre 400 manifestant.e.s sont venu.e.s dire non à l'expulsion et exprimer leur solidarité avec les jeunes hébergés. Solidarité clairement confirmée par les 300 personnes rassemblées devant la Mairie le lundi 24 septembre pour interpeller le Conseil municipal.

Ouvert le 6 juin 2018, « La Maison » est un lieu de vie qui propose un hébergement et un soutien aux mineurs isolés étrangers sans accompagnement et dormant dans la rue. Le Conseil Départemental décrète que ces jeunes, contrairement à ce qu'indiquent leurs papiers, ne sont pas mineurs et donc les laisse dehors. L'État, responsable de l'hébergement d'urgence sociale pour adultes (Le « 115 »), au vu des mêmes papiers, dit qu'ils sont mineurs et les laisse dehors... De quoi devenir fou ! Ils bénéficient à « La Maison » d'une solution temporaire afin de pouvoir poursuivre leurs démarches administratives et trouver une réponse durable à leur situation.

**Pour eux l'expulsion signifie tout simplement le retour à la rue... C'est inacceptable !**

Cet accueil collectif, organisé dans une maison en excellent état, pallie les insuffisances notoires des pouvoirs publics dans l'exercice des missions qui leurs sont confiées par la loi. Qu'il s'agisse du Conseil

Départemental pour la Protection de L'Enfance ou des services de l'État en ce qui concerne l'Hébergement d'Urgence.

La coordination poitevine des États Généraux des Migrations (EGM) qui rassemble 33 associations et collectifs, a écrit le 19/09 à la Préfecture, au Conseil Départemental et à la Mairie de Poitiers.

A ce jour le Conseil départemental n'a pas répondu. La Préfecture a répondu par courrier sans recevoir de délégation et se range derrière la décision de justice. Le Maire a reçu une délégation pour confirmer son refus de toute intervention ou prise d'initiative....

**Sur le fond tous les trois refusent de se prononcer sur nos demandes :**

- Pas d'expulsion sans mise en œuvre pour chaque jeune d'un relogement avec accompagnement.
- Pas de poursuites judiciaires contre les membres du Collectif et les différents soutiens.

**Force est de constater qu'ils préfèrent renvoyer à la rue les jeunes concernés plutôt que de rechercher ensemble une solution d'accueil pérenne.**

Nous vous appelons une nouvelle fois à vous mobiliser nombreux et nombreuses pour exiger une autre réponse qui prenne en compte la question humaine.

**Manifestation mercredi 3 octobre  
Rendez-vous 18h devant la préfecture**